



**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210310-49

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 3 mars 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Sylvain HERMAN, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Didier ROMEUF à Christiane SAMSON  
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC  
Stéphane RODIER à Tony BERNARD  
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE  
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE  
David DEROSSIS à Taya ADJIMI  
Pierre CONTIE à Taya ADJIMI  
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseiller suppléant ayant voix délibérante :** Thierry LAMBINET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Monique DURAND-PRADAT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT

**Secrétaire de séance :** Alexandra VIRLOGEUX

**BILAN ET MODIFICATION  
DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT (AP-CP)  
N° 2018-01  
RELATIVE A LA CRÉATION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE**

*Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président*

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

**Considérant** que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une autorisation de programme portant sur le projet de création d'une piscine intercommunale a été ouverte par délibération du Conseil communautaire du 8 novembre 2018.

Cette AP, arrêtée à titre prévisionnelle à 12,8 millions d'euros par délibération du 17 décembre 2020, a fait l'objet d'une répartition des crédits de paiement comme suit :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits paiement	3 573,89	308 959,53	1 040 000	6 500 000	4 850 000	97 466,58

Aussi, il convient de présenter le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/20 qui fait état d'une exécution financière de 1 006 963,52 euros correspondant principalement à d'importants frais d'ingénierie dans le cadre de la conduite du marché de conception – réalisation prévu.

C'est pourquoi, sur la base de l'exécution financière 2020 et dans le cadre de l'enveloppe ouverte au niveau de l'AP, il est proposé une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement qui tient compte du démarrage opérationnel du projet en mars 2021.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits paiement	3 573,89	308 959,53	1 006 963,52	6 500 000	4 900 000	80 503,06

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan de l'autorisation de programme n° 2018-01 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 43	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

